

Business Ready (B-Ready)

Atelier sur la méthodologie

Règlement des litiges

Mai 2023

Raman Maroz, Spécialiste du développement du secteur privé Groupe des indicateurs mondiaux de l'économie du développement (DECIG)

Plan

Règlement des litiges

- 1. Motivation
- 2. Indicateurs:
 - a. Pilier I Cadre réglementaire en matière de règlement des litiges
 - b. Pilier II Services publics consacrés au règlement des litiges
 - c. Pilier III Facilité de règlement des litiges commerciaux dans la pratique
- 3. Sources de données
- 4. Paramètres
- 5. Notation préliminaire du thème
- 6. Présélection et sélection des experts



1. Motivation - Pourquoi le règlement des litiges revêt-il une importance ?

- Un règlement efficace des litiges est essentiel à la croissance du secteur privé
 - ✓ L'efficacité des systèmes judiciaires est liée à la facilitation de l'activité entrepreneuriale et à de hauts niveaux d'investissements nationaux et étrangers
 - ✓ Lorsqu'un système judiciaire est efficace, les entreprises sont susceptibles d'avoir un meilleur accès au financement et d'emprunter davantage
 - ✓ L'amélioration de l'efficacité du système judiciaire peut renforcer la concurrence et favoriser l'innovation
- Le manque de confiance dans le système de règlement des litiges risque de compromettre le développement du secteur privé
 - ✓ Lorsque la confiance placée dans le système judiciaire est faible, les entreprises sont moins disposées à développer leurs activités et à rechercher d'autres partenaires commerciaux
 - ✓ La limitation de la force exécutoire des contrats est liée à une répartition sousoptimale des ressources, à l'utilisation de technologies inefficaces, à des problèmes de liquidité, à une plus grande volatilité macroé propingue et a l'utilisation de technologies inefficaces, à des chômage 3

2. Indicateurs - Plan







Cadre réglementaire

Cadre réglementaire en matière de règlement des litiges

- Procédures judiciaires+^
- 2. Règlement extrajudiciaire des litiges (ADR)

Services publics

Services publics consacrés au règlement des litiges

- 1. Cadre institutionnel
- 2. Numérisation*
- Transparence[^]
- 4. Services liés au règlement extrajudiciaire des litiges

Efficacité

Facilité de règlement des litiges commerciaux dans la pratique

- 1. Fiabilité du règlement des litiges
- 2. Délai et coût du règlement d'un litige
- 3. Reconnaissance et exécution

Le symbole * indique les composantes qui couvriront l'adoption des technologies numériques. Le symbole + indique les composantes qui couvriront la durabilité environnementale. Le symbole ^ indique les composantes qui couvriront le genre.

a. Pilier I - Cadre réglementaire en matière de règlement des litiges

1.1	Procédures judiciaires
1.1.1	Normes applicables aux délais
1.1.2	Certitude procédurale
1.1.3	Intégrité de la justice
1.1.4	Jugements rendus à l'étranger
1.1.5	Égalité des genres et durabilité environnementale
1.2	Règlement extrajudiciaire des litiges (ADR)
1.2.1	Acceptation de l'arbitrage
1.2.2	Éléments clés de l'arbitrage
1.2.3	Arbitrage entre investisseurs et États
1.2.4	Reconnaissance et exécution des sentences arbitrales
1.2.5	Médiation



a. Pilier I - Cadre réglementaire en matière de règlement des litiges

Que recouvre-t-il et pourquoi revêt-il une importance ?

Catégorie 1.1 - Procédures judiciaires

- Cette catégorie évalue le degré auquel le cadre réglementaire applicable intègre les bonnes pratiques visant à promouvoir des procédures judiciaires efficaces et de qualité.
- L'efficacité et la qualité des procédures judiciaires reposent sur des lois et règlements clairs et actualisés.



Catégorie 1.2 - Règlement extrajudiciaire des litiges (ADR)

- Cette catégorie permet de déterminer si le cadre réglementaire consacre certaines bonnes pratiques qui favorisent l'efficacité et la fiabilité des mécanismes de règlement extrajudiciaire des litiges.
- Pour que les mécanismes de règlement extrajudiciaire des litiges soient attrayants pour le secteur privé, les lois et les règlements devraient être clairs et prévoir les garanties nécessaires.





a. Pilier I - Cadre réglementaire en matière de règlement des litiges

Note préliminaire		Nombre d'indicateurs	FFP*	SBP*	Total des points	Points réajustés
1.1	Procédures judiciaires	16	14	16	30	50
1.1.1	Normes applicables aux délais	2	2	2	4	6.7
1.1.2	Certitude procédurale	5	5	5	10	16.7
1.1.3	Intégrité de la justice	4	4	4	8	13.3
1.1.4	Jugements rendus à l'étranger	2	2	2	4	6.7
1.1.5	Égalité des genres et durabilité environnementale	3	1	3	4	6.7
1.2	Règlement extrajudiciaire des litiges (ADR)	15	15	15	30	50
1.2.1	Acceptation de l'arbitrage	3	3	3	6	10
1.2.2	Éléments clés de l'arbitrage	4	4	4	8	13,3
1.2.3	Arbitrage entre investisseurs et États	2	2	2	4	6,7
1.2.4	Reconnaissance et exécution des sentences arbitrales	2	2	2	4	6,7
1.2.5	Médiation	4	4	4	8	13,3
	Total	31	29	31	60	100

^{*}La note tiendra compte des points de vue des entrepreneurs (points pour la flexibilité de l'entreprise) et des intérêts publics plus vastes (points pour les avantages sociaux).

b. Pilier II - Services publics consacrés au règlement des litiges

2,1	Cadre institutionnel
2.1.1	Simplifications au niveau des tribunaux
2.1.2	Mécanismes spéciaux de plainte
2.2	Numérisation
2.2.1	Dépôt et signification par voie électronique
2.2.2	Actes de procédures numériques
2.3	Transparence
2.3.1	Ouverture des tribunaux
2.3.2	Production de statistiques clés
2.4	Services liés au règlement extrajudiciaire des litiges
2.4.1	Arbitrage
2.4.2	Médiation



b. Pilier II - Services publics consacrés au règlement des litiges

Que recouvre-t-il et pourquoi revêt-il une importance ?

Catégorie 2.1 - Cadre institutionnel

- Cette catégorie évalue la question de savoir si les économies offrent un cadre institutionnel robuste pour les procédures judiciaires.
- Les lois et règlements demeurent exclusivement théoriques s'ils ne sont pas mis en œuvre par des institutions fortes et fiables.

Catégorie 2.2 - Numérisation

- Cette catégorie mesure le degré de numérisation au sein des systèmes judiciaires.
- L'un des principaux enseignements tirés de la pandémie est que la numérisation peut avoir un effet substantiel sur l'accès à la justice et la rationalisation des procédures.



Catégorie 2.3 - Transparence

- Cette catégorie évalue le degré de transparence des systèmes judiciaires.
- La transparence est essentielle à l'instauration de la confiance dans le système judiciaire.



Catégorie 2.4 - Services liés au règlement extrajudiciaire des litiges

- Dans cette catégorie, on dénombre la fourniture de services clés dans le domaine du règlement extrajudiciaire des litiges.
- Les mécanismes de règlement extrajudiciaire des litiges bien élaborés, tels que l'arbitrage et la médiation, offrent aux entreprises une plus grande flexibilité et, dans de nombreux cas, peuvent être mieux adaptés à leurs besoins spécifiques.



b. Pilier II - Services publics consacrés au règlement des litiges

Note préliminaire		Nombre d'indicateurs	FFP*	SBP*	Total des points	Points réajustés
2,1	Cadre institutionnel	6	6	6	12	20
2.1.1	Simplifications au niveau des tribunaux	3	3	3	6	10
2.1.2	Mécanismes spéciaux de plainte	3	3	3	6	10
2,2	Numérisation	7	7	7	14	23,3
2.2.1	Dépôt et signification par voie électronique	3	3	3	6	10
2.2.2	Actes de procédures numériques	4	4	4	8	13,3
2,3	Transparence	8	8	8	16	26,7
2.3.1	Ouverture des tribunaux	5	5	5	10	16,7
2.3.2	Production de statistiques clés	3	3	3	6	10
2,4	Services liés au règlement extrajudiciaire des litiges	9	9	9	18	30
2.4.1	Arbitrage	4	4	4	8	13,3
2.4.2	Médiation	5	5	5	10	16,7
	Total	30	30	30	60	100

^{*}La note tiendra compte des points de vue des entrepreneurs (points pour la flexibilité de l'entreprise) et des intérêts publics plus vastes (points pour les avantages sociaux).

c. Pilier III - Facilité de règlement des litiges commerciaux dans la pratique

3.1	Fiabilité du règlement des litiges			
3.1.1	Fiabilité des tribunaux			
3.1.2	Fiabilité du règlement extrajudiciaire des litiges			
3.2	Délai et coût du règlement d'un litige			
3.2.1	Délais et coûts des procédures judiciaires			
3.2.2	Délais et coûts de l'arbitrage			
3.3	Reconnaissance et exécution			
3.3.1	Décisions rendues à l'étranger			
3.3.2	Jugements définitifs rendus au niveau national			



c. Pilier III - Facilité de règlement des litiges commerciaux dans la pratique

Que recouvre-t-il et pourquoi revêt-il une importance?

Catégorie 3.1 - Fiabilité du règlement des litiges

- Cette catégorie reflète la fiabilité des tribunaux et des mécanismes de règlement extrajudiciaire des litiges, telle que les entreprises en rendent compte de manière directe.
- Afin de se tourner vers le système de règlement des litiges, les entreprises devraient savoir qu'il est fiable et offre de bonnes chances de traitement de leurs affaires avec les soins nécessaires.

Catégorie 3.2 - Délai et coût du règlement d'un litige

- Cette catégorie mesure le délai et le coût requis pour résoudre un litige normalisé par le biais d'une procédure judiciaire ou d'un arbitrage.
- Les considérations d'efficacité jouent un rôle essentiel dans la résolution des conflits. « Un retard en justice, constitue un déni de justice. » Des procédures excessivement dispendieuses peuvent entraver l'accès à la justice.

Catégorie 3.3 - Reconnaissance et exécution

- Cette catégorie enregistre le délai et les coûts liés à la reconnaissance et à l'exécution des décisions rendues à l'étranger, ainsi qu'à l'exécution forcée des décisions définitives.
- Souvent, le règlement des litiges ne s'arrête pas à la délivrance d'un verdict. Les procédures relatives à la reconnaissance et à l'exécution devraient également être exécutées de manière efficace.



c. Pilier III - Facilité de règlement des litiges commerciaux dans la pratique

Note préliminaire		Nombre d'indicateurs	Points réajustés*	
3.1	Fiabilité du règlement des litiges	3	33.3	
3.1.1	Fiabilité des tribunaux	1	16,7	
3.1.2	Fiabilité du Règlement extrajudiciaire des litiges	2	16,7	
3,2	Délai et coût du règlement d'un litige	4	33,3	
3.2.1	Délais et coûts des procédures judiciaires	2	16.7	
3.2.2	Délais et coûts de l'arbitrage	2	16,7	
3.3	Reconnaissance et exécution	6	33,3	
3.3.1	Décisions rendues à l'étranger	4	16,7	
3.3.2	Jugements définitifs rendus au niveau national	2	16,7	
	Total	13	100	

^{*}La note du Pilier III ne tiendra compte que des points de vue des entrepreneurs (points pour la flexibilité de l'entreprise). Pour chaque indicateur, la note est calculée en utilisant l'approche de la distance par rapport à la frontière. Chaque catégorie du Pilier III a la même pondération. Au sein de chaque catégorie, chaque sous-catégorie a également la même pondération.



3. Sources des données

Sources de collecte des données :

Piliers I et II

Experts du secteur privé : avocats intervenant dans les litiges commerciaux, le règlement extrajudiciaire des litiges, le règlement des litiges internationaux et le droit de l'environnement, ainsi que dans les procédures d'exécution.

Pilier III

- Les données relatives à la catégorie « Fiabilité du règlement des litiges sont collectées via des enquêtes auprès des entreprises.
- Les sources de données pour les catégories « Délais et coût de résolution d'un litige » et « Reconnaissance et exécution » sont les mêmes que pour les Piliers l et II.

Sources de validation des données :

 Experts du secteur public: juges, greffiers, agents chargés de l'application de la loi, employés des institutions publiques en charge du règlement extrajudiciaire des litiges, responsables des ministères de la Justice.

4. Paramètres des consultations d'experts

Paramètres généraux

Localisation de l'entreprise (pour tous les Piliers)

La plus grande ville



En fonction de la situation géographique, le cadre réglementaire, la fourniture des services publics et l'efficacité du règlement des litiges peuvent varier au sein d'une économie.

Paramètres spécifiques

Niveau des juridictions (Pilier II)

Tribunaux de première instance



La fourniture des services publics est sujette à des variations en fonction du niveau des juridictions (tribunal de première instance, cour d'appel, cour suprême, etc.)

Valeur de la créance (Pilier III)

20x RNB par habitant



Les caractéristiques en termes de délais et de coûts du règlement des litiges peuvent varier considérablement en fonction de la valeur de la créance.



5. Notation préliminaire du thème

Pilier	Titre	Nombre d'indicateu rs	FFP	SBP	Total des points	Points réajusté s	Pondér ation
I	Cadre réglementaire en matière de règlement des litiges	31	29	31	60	100	0,33
П	Services publics consacrés au règlement des litiges	30	30	30	60	100	0.33
Ш	Efficacité : Facilité de règlement des litiges commerciaux dans la pratique	13	100	s.o.	100	100	0.33



6. Présélection et sélection des experts

Professions d'expert pertinentes :

Avocats/procureurs, arbitres et médiateurs.

Domaines de spécialisation pertinents :

 Litiges commerciaux, arbitrage d'une affaire commerciale, médiation commerciale, règlement des litiges internationaux, droit de l'environnement et procédures d'exécution dans les affaires commerciales.

Évaluation des connaissances et expériences des experts en rapport avec le règlement des litiges commerciaux et réglementations, services et processus connexes :

Connaissances et expériences acquises dans la préparation de documents pour le compte d'entreprises en vue d'engager un litige commercial, un arbitrage ou une médiation ; représentation des entreprises devant les tribunaux, tribunaux d'arbitrage et médiateurs ; participation au règlement des litiges commerciaux internationaux ; traitement d'affaires liées à l'environnement ; exécution de procédures visant à reconnaître et exécuter des jugements et des sentences arbitrales rendus à l'étranger ; et engagement de procédures obligatoires en vue d'exécuter des jugements commerciaux définitifs.



Remerciements

Questions et réponses

Règlement des litiges

Mai 2023

Groupe des indicateurs mondiaux de l'économie du développement (DECIG)